

Particuliers, professionnels, associations, collectivités ...

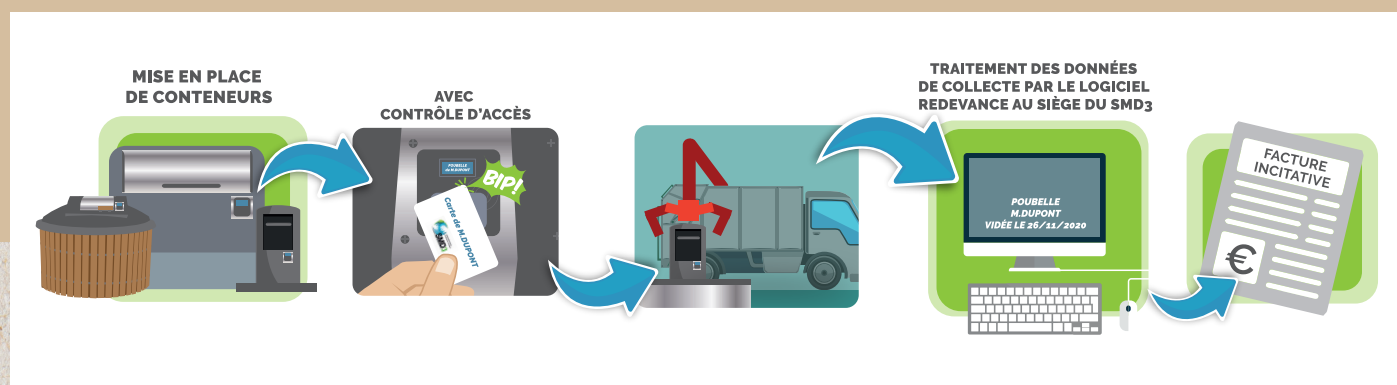
Tous les producteurs de déchets doivent s'enregistrer auprès du SMD3 pour continuer à bénéficier du service public !

Pourquoi faut-il s'enregistrer ?

- Pour obtenir la carte qui permet :
 - De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
 - D'accéder à toutes les déchèteries du département
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

Comment s'enregistrer ?

- En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
- En remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr
- Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boîte aux lettres



**UN SERVICE
POUR VOUS
ACCOMPAGNER**

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- Vous **enregistrer** en tant qu'utilisateur
- **Informé d'un changement** :
déménagement, personnes composant le foyer, etc.
- **Signaler un problème** :
carte perdue ou défectueuse, dépôt sauvage, points d'apports volontaires détériorés, etc.
- **Obtenir des explications** relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- **Répondre** à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

smd3.fr

